REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2024-121

Séance du 18 novembre 2024

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 12 novembre 2024, s'est réuni dans les locaux de la maison commune d'Evires sise 1 place de la mairie – Evires – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 22 - Pouvoirs : 3 - Votants : 25

OBJET : TARIFS D'INTERVENTIONS DES SERVICES DE SECOURS AU DOMAINE NORDIQUE DES GLIERES : ANNEE 2024-2025

Présents : ALAIS I. – ALLEGRET-PILOT A. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – FUMEX A. – HERAUD T. – JACOB C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : ALESINA C. (Pouvoir à J. BOCQUET) – ESCALON-DESTRUEL J-S. (Pouvoir à M-C. DAUBERCIES) – RÉVEILLON É. (Pouvoir à I. ALAIS).

Absents : BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – FILLION L. – LAFFIN C. – RIGOBERT S. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : BOUCLIER S

Entendu l'exposé suivant :

À la suite du bilan de la saison 2023-2024 *(annexe point 12 - interventions secours saison 23 - 24 - tarifs 24 - 25)*, et en application des lois relatives à la Protection de la Montagne et à la Démocratie de Proximité, pour la saison 202-2025 il est proposé à la collectivité de poursuivre les dispositions déjà mises en œuvre, à savoir :

- Instaurer le remboursement des frais de secours liés à la pratique du ski de fond sur le domaine nordique du Plateau des Glières,
- Confier le recouvrement de la somme due, auprès de la personne secourue, au service de gestion comptable de la Commune,
- Confier la distribution des secours à l'Association Haute-Savoie Nordic,
- Approuver que la participation pour frais de secours soit étendue à la pratique de toute activité sportive ou de loisirs sur le domaine nordique de la commune,

Et comme chaque année l'assemblée délibérante est invitée à approuver les tarifs des prestations de secours, pour le front de neige, la piste et le hors-piste.

	SAISON 2023/2024	SAISON 2024/2025
FRONT DE NEIGE	70 €	75 €
PISTE	140 €	145 €
HORS PISTE	275 €	280 €

Aussi,

Vu la loi n°85-30 en date du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ;
Vu la loi n°2002-276 en date du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la commission de sécurité du 14 octobre 2024 ;
Considérant que la pratique d'activités sportives ou de loisirs sur le Domaine Nordique des Glières peut engendrer l'intervention des services de secours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le remboursement des frais de secours liés à la pratique du ski de fond sur le domaine nordique du Plateau des Glières ;
- **DECIDE** de confier le recouvrement de la somme due, auprès de la personne secourue, au Trésorier de la commune de Fillière ;
- **DECIDE** de confier la distribution des secours à l'Association Haute-Savoie Nordic ;
- **APPROUVE** que la participation pour frais de secours serait étendue à la pratique de toute activité sportive ou de loisirs sur le domaine nordique de la commune ;
- **APPROUVE** la tarification des secours pour la saison 2024/2025 comme suit :

	SAISON 2024/2025
FRONT DE NEIGE	**75 €**
PISTE	**145 €**
HORS PISTE	**280 €**

Le secrétaire de séance
Stéphane BOUCLIER

Le Maire
Christian ANSELME

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 28 NOV. 2024
Publication le : - 3 DEC. 2024

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) R.F.

Compte-rendu commission de sécurité du 14/10/2024

Du Domaine nordique des Glières

(Hôtel du Département – 74000 – Annecy)

Présents : Deniau Antoine (FOL74) ; Commandant Le Nevé Guy (PGHM 74) ; Lieutenant Godefroy Stéphane (SDIS 74) ; Romac Amélie (SMG) ; Hugel Agnès (CD74) ; Paccard Pierre (ONF) ; Fournier Christophe (Maire de Glières Val de Borne) ; Maxenti Jean-Charles (Maire adjoint de Fillière) ; Barrucand Pierre (Maire de la Balme de Thuy) ; Gruaz Ludovic (CD74) ; Roguet Jean Claude (Vice-Président d'HSN) ; Dupuis David (HSN)

Excusés : Saddier Martial (Président CD74); Excoffier François (Président du SMG) ; Perret Gilles (Président d'HSN) ; Desprat Matthieu (HSN) ; Anselme Christian (Maire de Fillière)

L'ensemble des dossiers et éléments nécessaires à la tenue de la commission de sécurité a été donné à chaque personne présente.

1 / Jean Claude Roguet ouvre à 17h45 cette commission inter-communale de sécurité du domaine nordique des Glières, et présente les chiffres « clés » de la saison 23-24 (météo, jours d'ouvertures, journées skieurs, manifestations ...)

2 / Bilan secours

Présentation des secours effectués par le service des pistes du domaine nordique des Glières

	NBRE DE SECOURS	SKIEURS	Recherche	Hors domaine nordique	AUTRES
FILLIERE (Thorens Glières)	**20**	11	3	5	1
GLIERES VAL DE BORNE (PETIT-BORNAND)	**18**	15		1	2
BALME DE THUY	**3**	2			1
TOTAL	**41**	**28**	**3**	**6**	**4**
Ambulance :4 / Pompiers : 15 / Dragon 74: 2 / PGHM : 1 / Certificat de décharge (après info au 15): 19					

- David Dupuis précise que l'évolution des secours (41 secours : saison 23/24 contre 21 secours : saison 22/23) peut s'expliquer de part un hiver avec peu de neige, ce qui a concentré les skieurs et promeneurs sur le « cœur du Plateau ». Mais également par une fréquentation croissante du Plateau des Glières, et de la moyenne montagne de manière globale, avec des comportements et des utilisations des espaces de plus en plus difficiles à gérer.
- David Dupuis précise que 9 secours ont été effectués par les pisteurs en dehors de leurs champs d'interventions. Ces 9 secours ont été effectués en lien ou demandés par les services de l'Etat (SDIS – PGHM)
- Le Lieutenant Godefroy informe Haute Savoie Nordic sur la nécessité de faire une demande écrite au SDIS74, avant le début de saison, afin d'assurer une « prise en charge d'assurance » par le SDIS pour les pisteurs, en cas de sollicitations de celui-ci au service des pistes des Glières. Cette démarche permettra aux pisteurs secouristes du domaine nordique des Glières d'être assurés lors d'interventions en dehors du domaine nordique. Haute Savoie Nordic effectuera cette démarche administrative.

3 /Tarification secours 24-25

Validation par les Mairies des propositions faites par Haute Savoie Nordic pour la tarification des secours :

ZONE	2024 -2025
FRONT DE NEIGE	75 €
PISTE	145 €
HORS PISTE	280 €

4 / L'arrêté municipale de sécurité

Une modification / évolution de l'arrêté municipal de sécurité est proposé par haute Savoie Nordic.

Les discussions de la commission de sécurité portent sur :

- Une redéfinition du domaine nordique sans le pas de tir de Biathlon à 50 m
- La suppression du mot « raquettes » pour l'appellation « pistes piétons »
- La piste du « boadercross » est définie de couleur noire
- Un article est créé pour les personnes à mobilité réduite
- La suppression de l'article concernant l'information sur les risques d'avalanches
- Pour les espaces luges, il est précisé qu'une mise en place de panneaux d'informations décrivant l'utilisation de cet espace doit être faite avec : *« port du casque conseillé, ne pas stationner au milieu ainsi qu'au bas des pentes et respecter le sens de circulation »*. Une réflexion doit avoir lieu sur la nécessité ou pas de créer un arrêté spécifique aux espaces luges en N+1
- La validation des horaires d'ouverture du domaine nordique :

  Début de saison au 16 février de 9H00 à 17H00.
  Du 17 février à la fin de saison de 8H30 à 17h00
  Les jeudis soir de 18h à 20h30 pour la période du 2 janvier au 27 mars 2024

- Il est discuté et porté à information de la commission de sécurité qu'à partir de 17h (fermeture du domaine nordique), et ce jusqu'à la réouverture de celui-ci (9h ou 8h30 suivant la période) que Haute Savoie Nordic n'est pas responsable de la sécurité. Le relais des secours sera assuré par le plan de secours départemental mis en place à cet effet durant les périodes de fermeture du domaine nordique des Glières.
- Dans l'article « véhicules terrestres à moteur », une modification est demandée par la commission de sécurité pour les restaurateurs : « dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle ***(hors transport de personnes), pourront être autorisés à circuler en vertu d'un arrêté individuel précisant l'itinéraire emprunté*** *(suivant la réglementation en vigueur)* »
  Cf : **En gras, italique et souligné : la partie demandée à supprimer**
  Modification faite dans l'arrêté municipale de sécurité pour l'envoi aux Mairies
- Dans l'article pistes piétons / interdictions, une reformulation est demandée par la commission de sécurité par rapport à « l'interdiction de tout attelage (chiens ...) sur les pistes piétons », pour que le musher en convention avec le SMG puisse utiliser celles-ci à des fins professionnelles
  Modification proposée par le SMG, et apportée dans l'arrêté municipal de sécurité pour l'envoi aux Mairies
- Haute Savoie Nordic demande aux Mairies de reprendre l'arrêté municipal du responsable de la sécurité et de son suppléant datant de 2012. Celui-ci doit être établi tous les 2 ans maximum.
  Un arrêté municipal « type » sera envoyé aux Mairies
- L'arrêté municipal de sécurité sera envoyé aux Mairies avec toutes les modifications évoquées lors de cette réunion

5 / Incivilités / Police et application des arrêtés

- David Dupuis rappelle qu'une plainte a été déposée par un pisteur dû à une agression et des menaces, et que des agressions « verbales violentes » ont été le quotidien des pisteurs durant la saison 23-24, du fait du non-respect des règles et des arrêtés de sécurité du domaine nordique des Glières, mais également du non-respect global des « codes de la montagnes ».

- Il est discuté de la forte affluence les soirs de weekend ainsi que durant les soirées « pleine lune »

- Jean Claude Roguet sollicite la commission de sécurité sur la possibilité d'une mise en place « d'opérations de préventions de gendarmerie » lors d'une soirée et lors d'une journée de forte affluence annoncée.

  Le commandant Le Nevé relaiera cette demande à ses collègues des brigades concernées par le territoire du Plateau des Glières, et précise que le domaine nordique du Salève se pose les mêmes questions sur ses opérations de « préventions ».
  Pierre Paccard indique que les agents de l'ONF ne peuvent intervenir que dans un contexte de questions ayant un rapport avec des infractions dites « environnementales »

6 / Plan d'alerte et de secours

Présentation du plan de secours du domaine nordique des Glières avec les modifications liées aux dates et numéros de téléphone.

- Pour le plan de secours « personne accidentée ou égarée en dehors des heures d'ouverture du domaine nordique », David Dupuis propose qu'un numéro d'astreinte (07 89 98 54 83) soit mise en place, afin qu'un pisteur puisse toujours être à disposition aux besoins des services de l'état.
  La commission de sécurité valide cette proposition

7 / Routes et Parkings

- Ludovic Gruaz informe que les conditions de déneigement côté Fillière sont identiques à la saison dernière, avec les mêmes entreprises.
- Suite à la demande de Haute Savoie Nordic lors de cette commission de sécurité, le SMG précise qu'il n'y aura pas de mise en place de service de placiers cette saison.
- Haute Savoie Nordic évoque une réflexion pour des places réservées au co-voiturage. La commission de sécurité propose que cette proposition soit étudiée avec le projet du nouveau bâtiment de la Maison du Plateau MDP.
- Suite aux problèmes de stationnement dans le secteur du Chalet Vauthey évoqués lors de la commission de sécurité du 29 janvier 2024, Jean Claude Roguet demande si des aménagements seront effectués pour l'hiver 24-25 afin d'éviter l'effet d'engorgement, et pour de ne pas « obstruer » le passage des véhicules de secours si besoin.
  Après discussion, il n'y a pas d'aménagement prévu à ce jour.
- Jean Charles Maxenti précise qu'il est dommage que des verbalisations ne soient pas établies alors que la gendarmerie, présente fréquemment lors de ces journées à forte affluence, constate des effractions liées à de mauvais stationnements.

8 / Manifestations

La présentation des évènements et compétitions est faite par Jean Claude Roguet. A noté que la nocturne Haute Savoie Nordic se tiendra le jeudi 13 février en soirée. Il n'y a pas de course nationale prévue cet hiver, mais les Glières restent à disposition pour une reprise si la FFS sollicite le club du Pays Rochois.

9 / Questions diverses

Le commandant Le Nevé indique que le CODIS à un nouveau numéro de téléphone : 0800 112 102. Téléphone avec lequel le CODIS joindra le domaine nordique en cas de secours. Ce numéro ne peut pas être rappelé.

Fin de la commission de sécurité à 19h

Le 23 octobre 2024 Perret Gilles / Président de Haute Savoie Nordic